

Compte-rendu audio du 23 avril 2020

Toujours aucun nouveau cas de suspicion à déplorer.

Concernant la campagne IR, sur les 3 premiers jours tous sites confondus, les agents ont reçu 1146 appels téléphoniques, ce qui constitue un nombre important auquel il convient de rajouter 1500 demandes via d'autres réseaux . Le back office sera donc sollicité rapidement pour relayer les appels et éviter l'essoufflement des collègues en présentiel, l'accueil téléphonique se faisant alors sur rendez-vous. L'objectif : assurer la mission prioritaire et faire face en respectant le seuil de 40% des agents en présentiel.

Une organisation syndicale interpelle la direction sur les panneaux lumineux de la ville de CHAUMONT, qui font apparaître le numéro de tel du SIP de CHAUMONT, comme point de contact, ce qui risque d'entraîner un afflux d'appels vers le SIP.

Pour la direction, c'est la ville de CHAUMONT qui a pris seule l'initiative de proposer ce numéro de tel. Cela va être rectifié. La direction a rappelé le numéro d'appel des plates téléphoniques dans sa communication via le JHM et un message rectificatif pour la ville de CHAUMONT est en cours de préparation.

Concernant l'accueil physique après le dé-confinement, la direction n'a pas tranché mais elle n'envisage pas ce genre d'accueil car elle ne pourra pas assurer la sécurité du public et des agents. Pour l'instant, elle n'a pas reçu de directives pour l'après 11 mai. Pour certains dossiers complexes, il y aura ponctuellement obligation de recevoir mais uniquement sur rendez-vous. Selon les propos de la directrice, il n'y aura « **Pas d'ouverture « open bar » après le 11 mai, on ne sera pas prêt** ». Elle attend les consignes nationales, mais la directrice ne veut pas d'accueil physique tout de suite et si c'est nécessaire de façon très restrictive dans les meilleures conditions.

Solidaires 52 fait remarquer que le taux en présentiel dans les SIP dépasse, dès les 3 premiers jours de la campagne, celui indiqué par le DG par message du 21 avril (29%) . Soit pour ces 3 premiers jours , 45%,43% et 37%.

Solidaires demande une explication concernant la baisse du taux de présentiel, qui malgré tout s'élève à 37% et rajoute que notre département indique un taux très élevé par rapport à la moyenne nationale. On se doit d'être vigilant.

Pour l'administration, c'est une moyenne, on est une petite direction avec plusieurs sites, la présence ou l'absence d'un agent rend la proportion plus importante. Ainsi, sur le site de Langres, il n'y avait qu'un seul agent sur 2 au total en présentiel et sur Joinville, 2 agents sur 4 étaient présents. Sur Joinville, un IP est en renfort. Par ailleurs, sur Chaumont, l'agent d'accueil de la cité administrative a été extourné du nombre d'agents en présentiel, car il assure d'autres fonctions que le standard. Il intervient seulement en renfort pour la cité afin d'éviter que les appels ne basculent sur la préfecture.

Solidaires 52 demande à la direction qu'elle lui garantisse et certifie que les règles de distanciation pour les agents en présentiel sont bien respectées. Pour l'administration, actuellement, les locaux sont assez vastes pour éviter d'être les uns près des autres.

Une organisation syndicale rappelle qu'il conviendra aussi de penser aux lieux communs tels que les ascenseurs, les rampes d'escalier, les coins repas.

Solidaires 52 insiste et demande comment elle compte accueillir tous les agents au moment du dé-confinement en respectant les règles de distanciation. Pour l'administration, il y aura une progressivité de la reprise du fait que les écoles ne reprennent pas toutes en même temps. Une réflexion nationale est en cours. Localement, l'administration étudie toutes les possibilités, elle ne sait pas comment le début de la reprise des classes va influencer sur le nombre d'agents présents (certains agents vont devoir garder leur enfant) et sur le télétravail (actuellement 70 agents sont en télétravail).

Une commande de panneaux de plexiglas est en cours pour équiper les box de réception, en cas de réception physique ainsi qu'une commande de panneaux de films plastiques destinés à être installés sur les postes de travail face à face comme ceux en marguerite afin de sécuriser les agents. Il n'y a pas pour l'instant de directives, l'administration attend les préconisations de la centrale ainsi que celles du secrétariat général.

Solidaires 52 demande si le port du masque se généralisera. Pour l'administration, cet équipement est priorisé pour les agents en contact avec le public : trésoreries, SPFE, SIP. Le stock est conséquent. Le masque ne permet pas de se protéger de la contamination mais sert à protéger l'autre. La principale précaution reste les gestes barrières. Elle attend les consignes nationales ainsi que celles sur les masques alternatifs.

Pour une autre organisation syndicale, la séparation des bureaux par des films plastiques est une meilleure solution que le port des masques, qui occasionne certains désagréments.

Gel hydroalcoolique :

Le BIL va livrer à compter du 24 avril sur les sites des Centres des Finances publiques de Saint-Dizier, Joinville, Langres, de la Cité administrative et à la Direction des bidons de 5l de gel hydroalcoolique. Le réapprovisionnement des trésoreries se fera en fonction des livraisons à venir très prochainement.

Par ailleurs, la direction travaille à mettre à disposition de tous les agents du département un flacon individuel de gel hydroalcoolique et un flacon de produit permettant le nettoyage des postes de travail.

Mais il est à ce jour très difficile de trouver des flacons vides de type "pousse-mousse". Aussi, un appel est lancé pour demander aux agents d'apporter des flacons de petite contenance (75 ml à 250ml) qu'ils auraient déjà à leur disposition pour pouvoir les remplir de gel.

La direction rappelle que les agents devront conserver leurs flacons vides dans la perspective de réapprovisionnement au moyen de contenant de 5l.

Questions diverses :

- A la demande de certains agents, une OS souhaiterait savoir s'il est possible d'organiser une audio conférence directement avec des agents des différents services de tous les sites du département, afin qu'ils expriment directement leur crainte.
Réponse de la direction : elle va examiner les moyens techniques disponibles et si c'est possible, elle organisera des visites virtuelles, le but n'étant pas de rassembler les agents dans une même pièce.
- **Solidaires** demande si la direction a reçu les consignes de la centrale concernant les congés, jours ARTT et report des congés de 2019.
Réponse de la direction : c'est un sujet interministériel au niveau du MINEFI. La réponse doit venir la semaine prochaine. La directrice nous informera dès que possible.
- Demande ponctuelle de certains agents à pointer sur leur poste de travail.
Réponse de la direction : elle se renseigne pour savoir si cela est faisable.
- Sur CHAUMONT, en l'absence de cantine, comment peut-on justifier les repas du midi ?
Réponse de la direction : un ticket de caisse suffit pour montrer que l'agent a engagé des frais, même si c'est le ticket hebdomadaire des courses, il suffit de surligner sur ce ticket le montant des achats des repas de midi.
- Concernant le télétravail, qu'en sera-t-il après le 11 mai ?
Réponse de la direction : c'est une question trop prématurée, la centrale travaille dessus. A venir ...
- Concernant les heures à rajouter sur les pointeuses : A qui incombe la tâche : les chefs de service ou les RH ?
Réponse de la direction : C'est le chef de service qui est compétent dès lors qu'il a l'habilitation « d'expert RH » dans SIRHIUS. S'il n'a pas l'habilitation, ce sont les RH qui procéderont aux correctifs chaque semaine. La responsable du pôle transverse procède déjà à des régularisations. Rappel : les missions prioritaires des RH ne sont pas les régularisations de la pointeuse mais plutôt la paye et le remboursement des frais. La direction insiste sur le fait qu'il convient d'être indulgent compte tenu du contexte. Les régularisations seront faites dans les meilleurs délais, en sachant que la responsable du pôle transverse peut aussi assurer un renfort.
- Une OS souhaiterait que la direction fasse un point sur les SIE et le secteur public local.
*/ Fond de solidarité : 935 entreprises bénéficiaires pour un montant de 1 217 774 € (soit 1302 € par entreprise). Le nombre d'anomalies à traiter est toujours de 28. 71 demandes de report d'échéances ou différés de paiement pour un montant de 1 160 000 € (soit 16300 € par entreprise). A surveiller prochainement le nombre de déclarations sans paiement.
*/Concernant le SPL : actuellement, les dépenses à payer sont les payes et les cotisations sociales du mois d'avril. Le travail du SPL est lié à la saisonnalité des payes, mais cela reste dans un flux bas lié en partie aux problèmes des élus qui ne sont pas encore désignés suite aux dernières élections municipales (problème d'exécutif pour engager les dépenses). A voir si cette baisse se confirme après le 11 mai.

